Image not found or type unknown

Quand parler de santé publique est réservé à certains.....

Actualité législative publié le **05/11/2019**, vu **2556 fois**, Auteur : Alcool & Droit

Billet d'humeur en réaction aux prises de position des "défenseurs de la santé publique" au sujet des actions des organisations représentatives des producteurs de boissons alcoolisées

La récente campagne de Vin & Société sur le SAF déclenche depuis quelques jours une tempête médiatique dans la presse et sur les réseaux sociaux.

En clair, le fait de défendre les intérêts d'une filière discrédite tout discours qui vise à rappeler les dangers du produit que l'on est chargé de défendre. Tout discours sur le danger de l'alcool pour les femmes enceintes est perçu comme une volonté déguisée de faire de la publicité pour ce produit. Parler de prévention quand on est producteur de boisson alcoolisée est immédiatement taxé de cynisme. Le message d'intérêt général est rapproché de pratiques individuelles de certains producteurs ou distributeurs, y compris basés hors de France. On reproche au message général de ne pas rentrer dans les détails. On cite des études étrangères portant sur des pratiques dans d'autres pays.

On ne peut à la fois reprocher aux producteurs de moins se mêler de prévention et les enjoindre de se concentrer sur leur responsabilité sociétale, et leur reprocher ensuite tout message qui, précisément dans le cadre de la responsabilité sociétale, vise à poindre les dangers d'une consommation dans certaines situations ou d'une consommation excessive.

Cette hystérie est choquante et elle est en outre extrêmement violente quand elle conduit à faire des milliers de salariés et professionnels indépendants des complices des dégâts que peut provoquer une consommation excessive ou irresponsable. Il est pour le moins très contestable de considérer que la volonté de chaque citoyen et consommateur est immanquablement faussée par la volonté des grands groupes producteurs de faire du profit. Il est contestable de critiquer les dépenses publicitaires pour vendre un produit qui reste à ce jour légal en France en les comparant aux faibles moyens consacrés à la prévention et sur lesquels ces producteurs n'ont pas de responsabilité.

Comme je l'ai déjà écrit ici, il serait temps d'avoir un échange rationnel loin des anathèmes.

Certains pays ont eu cette démarche et rien ne montre que ces pays ont un accroissement des dégâts d'une consommation de boissons alcoolisées.

Soyons clairs. Soit les boissons alcoolisées sont réellement un grave problème de santé publique, et dans ce cas pourquoi ne pas interdire purement et simplement ces produits. Soit les boissons alcoolisées sont un problème de santé publique dans un certain nombre de cas et mettons en place des mesures adaptées et proportionnées pour lutter contre ce problème. Mais en évitant la

stigmatisation qui fait des producteurs et des distributeurs des assassins sans aucun droit à la parole.

Et si la parole d’un producteur qui avertit de la dangerosité potentielle de son produit dans certains cas avait au final plus de poids dans la société que le message anxiogène de ceux qui savent ce qui est bon pour nous ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés